

**Extrait du Registre des Délibérations
Conseil d'Administration
Séance du vendredi 21 juin 2024**

Date de la convocation : lundi 17 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 17

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Frédéric DAVAN, M. Jean-Bernard CASENAVE, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean-Pierre PEUDEPIECE, M. Henri JOUANTEGUY, M. Philippe MAENNEL,

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Marie SALESSES donne pouvoir à F. MARTEEL, Mme Marie-Chantal GORDON donne pouvoir à F. DAVAN, M. Alain LAPEYRE donne pouvoir à P. MAENNEL, M. Michel FOLLIOUOT donne pouvoir à J.B. CASENAVE, Mme Gisèle FERRARIS donne pouvoir à H. JOUANTEGUY,

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jérôme MARBOT, Mme Fabienne CARA,

Secrétaire de séance : Anne CARASSUS

N° 14 Adhésion du CCAS au Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH) pour l'EHPAD Noste Soureilh

Rapporteur : Mme Béatrice JOUHANDEAUX

Mesdames, Messieurs

Le RESAH est un groupement d'intérêt public dont l'objectif est d'appuyer la mutualisation et la professionnalisation des achats et de la logistique pour les acteurs intervenant dans le secteur sanitaire médico-social ou social public et privé non lucratif. C'est un réseau national qui collabore avec plus de 2700 établissements et 1000 fournisseurs.

Il vous est proposé d'adhérer au RESAH pour l'EHPAD Noste Soureilh qui pourrait ainsi bénéficier d'avantages significatifs comme :

- L'accès à un réseau de fournisseurs de confiance, préalablement évalués par le RESAH, garantissant la qualité et la fiabilité des produits médicaux proposés
- La simplification des démarches administratives liées aux appels d'offres et aux procédures d'achat, permettant un gain de temps et une optimisation des ressources.

- La possibilité de bénéficier de tarifs avantageux grâce aux volumes d'achat mutualisés au sein du réseau.

A titre d'exemple, l'offre proposée par le RESAH pour l'achat ou la location de matériel médical est très compétitive et les conditions en termes de qualité, prix et services sont plus avantageuses que celles qui ont été négociées par l'EHPAD.

L'adhésion au RESAH s'élève à 300 € par an (tarif en vigueur à ce jour). A cette somme, peuvent s'ajouter, suivant le mode de gestion des marchés conclus par le RESAH, des frais supplémentaires de l'ordre de 300 € pour pouvoir bénéficier de l'offre qui a été négociée. Ces dépenses seront largement compensées par les prix attractifs des offres proposées.

Il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider de l'adhésion du CCAS au RESAH pour l'EHPAD Nouste Soureilh ;**
- 2. Autoriser Madame la Vice-Présidente à signer tout document afférent à cette adhésion.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,